

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES
Ateliers cognitifs Seniors

Entre :

Mme Marie Prévost (Présidente)

SAS La Fabrique à Neurones
148 avenue du Comte Vert, 73000 Chambéry
D'une part,

Et :

M. Alain VIOLLET (Président)

le CCAS de la ville de CORBAS
Espace Lachenal, 18 C, rue des marronniers, 69960 CORBAS
D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1) **Définition de l'intervention** : Proposition d'ateliers cognitifs en fonction des besoins de chacun, transférant des connaissances en cognition, des stratégies pour mieux fonctionner, des outils pour aller plus loin. Ils proposent quelques notions de théorie sur le fonctionnement du cerveau, des jeux pour expérimenter ces théories, et des stratégies pour développer nos compétences naturelles (indépendantes du niveau d'étude), dans le cadre d'un partenariat avec le SAAD de Corbas.

2 ateliers sont proposés aux seniors Corbasiens, âgés de 60 ans et plus, autonomes. Il s'adresse à douze participants maximum. Les inscriptions sont gérées par le CCAS

2) **Conditions d'exercice de l'intervention** :

- **Intervenante** : une animatrice de l'entreprise
- **Lieu** : la professionnelle interviendra dans les locaux mis à disposition par le CCAS
- **Matériel** : l'animatrice apportera le matériel nécessaire au bon déroulement de l'atelier.

3) **La professionnelle s'engage** à réaliser 2 ateliers de 1h chacun, selon un planning établi ensemble, sur une période allant de septembre à décembre 2021. Si elle ne pouvait réaliser certaines dates, elle s'engage à en proposer d'autres.

4) **Le financement** des ateliers est assuré par la métropole, via une subvention accordée suite à la conférence des financeurs de la Métropole de Lyon. Aucune demande de subvention n'est demandée auprès du CCAS. Les ateliers sont proposés gratuitement aux seniors, habitants Corbas.

Fait le

Marie PREVOST
Présidente de l'entreprise
« La Fabrique à Neurones »



Alain VIOLLET
Président du CCAS
de Corbas